

L'examen de TCF se déroulera le

**vendredi 02 février 2024 à 13h45**

**Amphithéâtre B8 (bâtiment B) du campus Villejean.**

Les candidats doivent s'inscrire par Internet en se connectant à l'adresse suivante :

<https://www3.france-education-international.fr/LF/TCF/inscription/>

Vous avez 2 possibilités pour payer votre règlement de 74€ :

- ⇒ Le paiement du TCF dans le cadre de la DAP par carte bancaire se fait par le biais d'une connexion sécurisée. Vous pourrez imprimer votre attestation d'inscription qui tient lieu de reçu.
- ⇒ Le paiement du TCF dans le cadre de la DAP par chèque se fait par envoi du règlement à France Éducation international (France Éducation international – Inscriptions TCF DAP – 1 avenue Léon Journault 92318 Sèvres Cedex) obligatoirement accompagné de la confirmation d'inscription en ligne. Attention, si le chèque n'est pas au nom du candidat, il est impératif de noter son nom au dos du chèque.

**Les inscriptions au TCF seront possibles jusqu'au 15 décembre 2023 à 23h59 (heure française)**

#### **Informations générales sur le TCF dans le cadre de la DAP**

Il existe sur le site Internet de France Éducation International une page entièrement consacrée au TCF à destination des candidats :  
<https://www.france-education-international.fr/article/tcf-dap?langue=fr>

Les candidats y trouveront toutes les informations relatives à la passation de leurs tests (exemples d'épreuves, calendrier d'inscription, durée des épreuves, cas de dispense, références bibliographiques...).

Les candidats seront évalués sur leurs compétences de compréhension orale, de compréhension écrite, maîtrise des structures de la langue (sous forme de QCM), puis auront ensuite une épreuve d'expression d'une durée de 60 minutes.

La durée totale pour le TCF est de 2h25 + 15 minutes de pause.

Un candidat ayant passé un TCF Tout public (TCF TP) assorti d'une épreuve d'expression écrite et qui sera détenteur d'une attestation dont la date est en cours de validité et le niveau suffisant\* pourra faire valoir son attestation TCF pour son dossier DAP.

De même, un candidat détenteur d'un DUEF ou d'un DELF dont le niveau est suffisant\* ne sera pas tenu de passer un TCF.

---

\*Niveau de français requis pour intégrer une première année de licence à l'université Rennes 2

- ⇒ Diplôme Universitaire d'Études Françaises : niveau B2 avec une note minimale de 14/20
- ⇒ TCF : un niveau B2 avec un score global de 450 points, dont 450 points à l'épreuve de compréhension orale et le passage de l'expression écrite facultative (note minimale 14/20)
- ⇒ TCF DAP : niveau B2 avec un score global de 450 points, dont 450 points à l'épreuve de compréhension orale et une note minimale de 14/20 à l'épreuve d'expression écrite
- ⇒ DELF B2 : score global minimum de 70/100